

à
Mesdames et Messieurs les Professeurs
De lettres-Anglais et de DNL des lycées professionnels et SEP
s/c de
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement et directeurs de LP et SEP
publics et privés disposant d'une section européenne

Nice, le 5 novembre octobre 2024.

Rectorat
INSPECTIONS

Téléphone
04 93 53 71.50/51
Fax
04 93 53 72 44
Mél.
jpr-ia@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

**EVALUATION SPECIFIQUE DE LANGUE VIVANTE EN SECTION EUROPÉENNE
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ¹ - SESSION 2025**

Consignes pour le déroulement de l'évaluation en CCF.

1. Déroulement de l'épreuve :

A partir de la session 2025, cette épreuve, qui était jusqu'à présent en évaluation ponctuelle, sera désormais évaluée en contrôle cours de formation. L'évaluation comportera d'une part une épreuve orale comptant pour 80 % de la note finale et d'autre part une évaluation de la scolarité dans la discipline non linguistique comptant pour 20 %.

2. Organisation :

Le calendrier de la mise en œuvre de l'évaluations orale est établi par le chef d'établissement en concertation avec les enseignants concernés.

Les sujets sont conçus conjointement par le professeur de LV et le professeur ayant enseigné la DNL.

Les épreuves écrites ponctuelles du Baccalauréat Professionnel débutant le 12 mai 2025, les 2 situations de CCF de LVA et LVB le cas échéant devront se dérouler au plus tard avant le 30 avril 2025.

Compte tenu de la nature de l'épreuve et de l'attention qu'elle requiert de la part des évaluateurs, il est recommandé de banaliser des sessions afin que les candidats puissent passer leur épreuve dans les meilleures conditions possibles. Un jury pourra se voir attribuer un maximum de **dix candidats** par journée : il apparaît difficile de garder le même degré de concentration au-delà. La mise en place d'une **loge** ainsi que d'un surveillant de loge est nécessaire.

¹ Ce document fait référence à [l'arrêté du 27 juin 2024](#) relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du baccalauréat professionnel.

- **EPREUVE ORALE** : 20 minutes.

Elle compte pour 80% de la note finale.

Le candidat dispose de 20 minutes en loge pour préparer sa prestation. Il peut prendre des notes pendant le temps de préparation et les conserver lors de son passage. Aucun dictionnaire n'est autorisé.

Partie 1 : 10 minutes.

Cette première partie vise essentiellement à tester l'expression orale en continu du candidat à partir d'un document inconnu (« le candidat restitue le document de manière précise et nuancée, en dégage les idées maîtresses et les centres d'intérêt »). Les examinateurs pourront aider le candidat en lui posant des questions.

Rectorat
INSPECTIONS

Partie 2 : 10 minutes.

Au cours de cette épreuve, le jury évaluera essentiellement l'expression orale en interaction (« [L'épreuve] consiste en un entretien qui porte sur les travaux et activités effectués dans l'année dans la discipline non linguistique »).

« L'entretien peut s'élargir sur l'ouverture européenne et les diverses formes qu'elle a pu prendre en formation dans l'établissement et/ou en milieu professionnel : partenariat, échanges, clubs, journaux, blogs etc. »).

Le jury s'appuiera sur la fiche d'aide à l'évaluation fournie en annexe de ce document.

Cette fiche aura valeur de copie, devra être correctement remplie et les différentes notes attribuées avec soin. Elle sera archivée par l'établissement avec la mention du document proposé au candidat pour la partie 1.

- **EVALUATION DE LA SCOLARITE DE L'ELEVE AU COURS DE LA CLASSE TERMINALE DANS LA DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE (DNL) :**

Elle compte pour 20% de la note finale. Elle est faite par le professeur de LV et le professeur de DNL qui attribuent conjointement une note au candidat.

Un document de synthèse pour chacune de ces 2 évaluations ainsi qu'une grille d'aide à l'évaluation pour l'épreuve orale sont annexés à cette note

Enfin, il appartient à la direction de convoquer à nouveau tout élève absent et de tenir compte des élèves bénéficiant d'un aménagement d'épreuve dans l'organisation²

Pourriez-vous envoyer à pl-hospital@ac-nice.fr, trois semaines avant le début des épreuves, le planning des CCF ?

Sachant pouvoir compter sur l'engagement de chacun, je vous adresse mes sincères salutations,

Patrick L'Hospital



² <https://eduscol.education.fr/785/controle-en-cours-de-formation>

Téléphone
04 93 53 71.50/51
Fax
04 93 53 72 44
Mél.
jpr-ia@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Rectorat
INSPECTIONS

Téléphone
04 93 53 71.50/51
Fax
04 93 53 72 44
Mél.
jpr-ia@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2